

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 14 DECEMBRE 1993

La séance débute à 20 heures 30.

Présents: Mmes BOITEL, BOULANGER, FAUCHER.

MM DOUET, HARMSWORTH, JÓZWAK, PICOU.

Absents excusés : MM BERNARD, LELONG, PICKERING.

Absent non excusé : M BOUTILLIER.

Présente : Mme ANTRAIGUE, secrétaire de Mairie.

Présents dans la salle : MM BOULANGER, GELPEROWIC, GROSSET.

Secrétaire de séance : Mr PICOU.

Signature du compte-rendu de la dernière séance.

REMEMBREMENT : Approbation des chemins.

Après projet de suppression ou création, il pourrait y avoir un solde positif de 65 ares. A ce jour, aucune décision n'est prise étant donnée l'absence du secteur agricole au débat. La délibération finale sera prise à la prochaine réunion du 18 janvier 1994.

R.D. 922.

L'élargissement et la création de fossés sont prévus dans un délai relativement court. Un bassin de retenu en amont est prévu à proximité de La Marnière ; une partie de celle-ci va être utilisée pour ce projet et une proposition d'achat a été faite par le département. Un accord de vente est donné.

CIMETIERE :

Renouvellement des concessions. Comme dans beaucoup de communes, il est décidé de ne plus délivrer que des concessions cinquantenaires pour un prix de 1.000 Francs.

Concessions d'enfants :

- Inhumation inférieure à 50 ans, renouvellement de 20 ans gratuits.
- Dans l'avenir, pour les enfants jusqu'à 6 ans, la concession sera gratuite pour une durée de 20 ans.

Un règlement du cimetière va être distribué aux conseillers afin de le consulter et éventuellement d'y apporter des modifications avant approbation.

CONTRAT D'AFFERMAGE EAU :

Il y a lieu de renouveler le contrat d'affermage sur la distribution de l'eau. Il faut prendre une délibération pour lancer un appel d'offres en vue de choisir l'entreprise gestionnaire de l'eau.

Les règlements de la surtaxe communale sont actuellement fixés par le contrat que nous avons avec la SAUR aux 1er avril et 1er octobre de chaque année ; la SAUR a accepté de nous faire une avance sur le règlement du 1er avril afin d'équilibrer notre budget eau.

CONCESSION E.D.F. : Renouvellement.

Des études sont menées par l'Union des Maires de l'Oise pour établir un contrat fiable qui pourrait être signé globalement ou par secteurs. Affaire à suivre.

R. P. I. (Regroupement pédagogique intercommunal)

Création d'un poste d'A.S.E.M (Agent spécialisé en école maternelle). Les frais seront subventionnés en partie par le département, le solde sera à la charge de la commune. Avec les avantages de l'exonération des charges sociales pour des créations de poste, la première année serait gratuite et par la suite, le coût serait de l'ordre de 18.000 F. Oui à l'unanimité et mise en place du poste à partir du 1er janvier 1994.

C.E.C. (Contrat emploi consolidé)

Ce contrat concerne Sylvie TROLLE qui arrive en fin de contrat CES. La durée du contrat est de 5 ans renouvelable annuellement. Nous avons reçu l'avis favorable de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi.

Derogation acceptée pour le conseil d'administration pour la mise en place d'un directeur qui sera installé avec les travaux d'assainissement.
Le Conseil Général nous demande des devis complémentaires et un plan des rues avec les numéros, cela prouve qu'il s'intéresse à notre dossier.
Une délibération a été prise pour que la DDE suive les travaux d'assainissement moyennant un coût de 4.30 % du montant des travaux.

LOCATIONS

Maison des Loisirs.

Le tarif de la Maison des Loisirs reste inchangé, soit 750 F la journée.

Logement communal.

Une augmentation de 2.50 % sera appliquée sur la location du logement qui est actuellement de 1412 F.

CONSEIL D'ENFANTS :

Les élections ont eu lieu le 28 novembre et le 5 décembre 1993.

Nouvelle composition : Présidente Vinciane PICOU - Adjointes, Séverine LELARD, Angélique MOYON, conseillers, Vanessa BOURQUIN, Kelly HARMSWORTH, Emilie MOYON, Anthony NORMAND, Damien SANTARELLI, Geoffroy TOMADA.

CENTRE DE SECOURS :

Deux interventions en novembre pour accidents de la circulation.

TRAVAUX :

- Carrelage de la mairie et aménagement du bureau de Monsieur le Maire.
- Maison des Loisirs. Remplacement des joints d'étanchéité sur la couverture.
- A réaliser, aménagement de la bibliothèque en vue de la mise en place des livres d'une valeur de 10.000 F obtenus par Mesdames les Institutrices sur présentation de leur projet auprès de l'inspection académique.
- A effectuer la restauration des marches et du plancher de l'autel.

ACHAT :

- Le nouveau photocopieur est en place, l'ancien se trouve dans la classe de Madame BOULANGER, il sert aux écoles.
- Achat du code général des Impôts.

DIVERS :

Demande de subvention de l'association OTHIS ROLLERS' : Accord pour un montant de 400 F malgré le désaccord de Mr HARMSWORTH.

Passage de la société RENTOKIL pour modification du contrat.

Dates des prochaines réunions du conseil pour l'année 1994 :

14 janvier - 11 février - 18 mars - 15 avril - 10 mai.

La séance est levée à minuit.

[Signature]
[Signature]

[Signature]
[Signature]

[Signature]
Comme d'habitude les autres membres
peuvent signer de signer Michel Bédard
[Signature]